

Ce courrier est adressé par RETM, Vent de Colère et Vent des maires à l'attention des associations qui luttent contre le développement de l'éolien terrestre ou maritime, et du solaire sur des terres agricole

Face au développement massif de l'éolien et de l'agrivoltaïsme, face à l'explosion du prix de l'électricité, nous appelons à une manifestation dans tous les départements le 24 mai 2025

Chaque jour de nouveaux projets d'éoliennes en terre ou en mer et d'agrivoltaïsme sont imposés contre la volonté des communes. Face à ces menaces de plus en plus grandes, de nombreux citoyens et élus locaux expriment le besoin de manifester leur opposition auprès des pouvoirs publics. Ils exigent une politique énergétique sérieuse, raisonnée et évaluée par les parlementaires.

Le gouvernement veut imposer par idéologie et sans justification rationnelle le développement massif de l'éolien et de l'agrivoltaïsme

Non seulement le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3) en cours prévoit en 10 ans le doublement de l'éolien en terre, la multiplication par 37 de l'éolien en mer, par 5 du photovoltaïque, mais le gouvernement veut imposer le projet de PPE3 par décret, sans le présenter au vote des parlementaires, refusant ainsi un nécessaire débat démocratique.

***Il faut revoir la PPE :** vous pouvez contribuer jusqu'au 5 avril à la [consultation en cours sur le projet de troisième édition de la PPE](#). Nous vous conseillons d'éviter les mots agressifs car le robot bloquera votre avis, de récupérer vos avis (accusé-réception du robot) et de les transmettre pour synthèse. En pièce-jointe nous mettons à votre disposition un argumentaire.*

Être entendu dans chaque département comme au niveau national

Dans ce contexte, RETM, Vent de Colère et Vent des maires se sont unis pour appeler à une action coordonnée dans tous les départements le 24 mai 2025 pour interpellier les préfets et les présidents de département.

Cette action coordonnée dans tous les départements, le même jour, permettra de montrer notre force et donc de passer un message fort, au niveau départemental et au niveau national. C'est l'objectif de RETM, de Vent de Colère et de Vent des maires.

Le rôle des associations et le rôle de RETM, Vent de Colère et Vent des maires

Le rôle de RETM, Vent de Colère et Vent des maires

- Nous proposons d'assurer la coordination, quand nécessaire, entre les départements. Nous prévoyons une équipe pour chaque département (CODEP) regroupant élus, acteurs du monde économique et associations (environnement, cadre de vie, patrimoine, consommateurs...) et nous vous proposons d'y contribuer au niveau de votre département. Un Comité de Pilotage (COFIL) intégrant des représentants des associations départementales et régionales assurera la coordination au niveau national, se réunira de façon hebdomadaire et la 1^{ère} fois le samedi 5 avril à 9h30
- Nous proposons par nos différents réseaux nationaux et régionaux d'encourager les acteurs locaux, associations, citoyens et élus, à rejoindre les mouvements au niveau départemental pour le 24 mai
- Nous proposons de bâtir avec les départements un message commun dénonçant la politique actuelle en termes d'énergies électriques intermittentes et exigeant un moratoire sur les énergies intermittentes (éolien maritime, éolien terrestre et l'agrivoltaïsme sur terres agricoles)
- Nous apportons des outils (messages clés, questions & réponses, outils graphiques, communiqué type etc.) que nous mettrons à la dispositions des associations au niveau départemental, à charge pour elles de les localiser quand nécessaire
- Nous aiderons à relayer au niveau national incluant ministères, gouvernement, parlementaire, presse nationale, organisations nationales etc. les messages des départements, et notamment une synthèse nationale des projets inutiles de chaque département pour l'éolien et les grands champs solaires en zone agricole
- Nous aiderons au développement de cette initiative au niveau européen, pour qu'elle se déroule dans différents pays et à Bruxelles le même jour
- Nous apportons une aide financière, à définir au cas par cas pour chaque département.

Le rôle des associations départementales et régionales

Nous proposons que les associations se coordonnent entre elles en créant le CODEP au sein de chaque département, département par département :

- Pour adapter au niveau départemental les messages, outils etc quand nécessaire
- Pour solliciter la participation des associations locales, des citoyens et des élus
- Pour organiser la manifestation du 24 mai devant les préfetures et les conseils départementaux, et prendre les mesures logistiques nécessaires (autorisation préfectorale, transports des manifestants, sécurité de la manifestation etc.).
- Pour solliciter les audiences avec les préfets et les présidents de départements, et leur remettre les raisons de ces demandes de moratoire et nos propositions alternatives,
- Pour s'adresser à la presse.

Les principaux objectifs que nous proposons

1. **Contester le projet** de décret de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui en prévoyant en moins de 10 ans, de doubler la capacité de l'éolien terrestre, de quintupler le solaire, et de multiplier par 37 l'éolien en mer, va augmenter le coût de l'électricité, réduire le pouvoir d'achat des français et la compétitivité des entreprises et accélérer la destruction des patrimoines culturel, historique, environnemental et mémoriel.
2. **Demander le moratoire** sur les EnR intermittentes (éolien en mer, éolien à terre, grands champs solaires – voir argumentaire joint) dans l'attente de l'évaluation énergétique, économique, sociale et environnementale indépendante demandée par les sénateurs et le Conseil Supérieur de l'Énergie, un ancien Premier Ministre, de nombreuses associations de l'environnement et du patrimoine et de très nombreux experts de l'énergie ;
3. **Dénoncer les pressions** exercées sur les élus locaux par les promoteurs et l'administration lors de la consultation sur les zones d'accélération et **que la démocratie locale soit respectée** ;
4. **Rétablir les vérités cachées** depuis de trop nombreuses années sur les impacts réels des énergies intermittentes (destruction des patrimoines culturel, historique, environnemental et mémoriel, atteinte au cadre de vie des riverains et au tourisme, décarbonation, coût de l'électricité, risques sur le réseau électrique, déstabilisation du marché de l'électricité...)

Le processus que nous proposons

A la suite de ce courrier, et si vous êtes d'accord pour l'essentiel, c'est-à-dire participer à l'organisation d'une action concertée le 24 mai qui se déroulera dans chaque département, nous vous proposons, si possible d'ici le 4 avril (prochain COPIL le 5 avril) :

1. De nous indiquer si vous souhaitez participer à cette action concertée le 24 mai ;
2. D'identifier au sein de votre organisation le ou la responsable qui peut participer au CODEP de votre département
3. De transmettre aux 3 signataires de ce courrier ces informations qui les transmettrons aux correspondants dans votre département de RETM et de Vent de Colère et aux associations partenaires du Patrimoine (Sites et Monuments, membre fondateur de RETM).

Que les voix qui s'élèvent contre l'éolien et l'agrivoltaïsme, et contre le projet de PPE3, puissent se faire entendre, haut et fort, dans le maximum de départements, et au niveau national !

Le 28 mars 2025,

Réseau Energies Terre&Mer
Porte-parole
Nicolas BOUR
retm@retm.fr
www.retm.fr

Vent de Colère
Président
Daniel STEINBACH
contact@ventdecolere.org
www.ventdecolere.org

Vent des maires
Délégué
Pierre-Emmanuel PICARD
contact@ventdesmaires.fr
www.ventdesmaires.fr

PJ : Raisons pour un moratoire